



Avocat, mauvais conseil et qui fait des propositions à sa cliente

Par **chrisoft69**, le **19/08/2009** à **13:27**

Bonjour,
Voilà,
Je souhaiterais aider une amie qui explique son cas ci-dessous... Sans commentaires... Je rajoute que les propositions faites par son avocat en fin de procès l'ont été par téléphone, par conséquent aucune preuves...
Aidez-moi SVP à l'aider, c'est urgent... Car, cerise sur le gâteau, cet avocat se retourne contre elle pour diffamation...
Je suis styliste, je crée modèles pour femme qui paraissent dans des catalogues spécialisés. J'ai travaillé pendant quatre ans et demi pour une Société sans être déclarée. Mon avocat m'a conseillé de faire un procès afin de régulariser ma situation sans jamais m'avoir mise en garde, préalablement, contre les risques d'exclusion que j'encourais dans mon milieu professionnel. Au contraire, il s'est même réjoui par la suite de mes recherches d'emploi infructueuses et s'en est servi afin de plaider, avec succès, ma cause en Appel. Puis, il m'a réclamé sans vergogne 2500 euros d'honoraires de résultat ! alors que par son inconséquence je ne peux plus exercer mon métier, ma passion. Enfin, pour tenter de me redonner confiance en lui, il est allé jusqu'à me faire des avances en me disant que mon procès il en faisait une " affaire de coeur ", qu'il n'avait pas de vie intime en ce moment et qu'il fallait qu'on se revoie très vite !!!
Merci d'avance...